

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012**

<b>RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....</b>	<b>3</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	10
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	11
<i>Frank MICHEL</i> .....	11
<i>Alain BAUDIN</i> .....	11
<i>Frank MICHEL</i> .....	11
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	11
<i>Frank MICHEL</i> .....	11
<i>Michel PAILLEY</i> .....	12
<i>Josiane METAYER</i> .....	12
<i>Madame le Maire</i> .....	12
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	12
<i>Madame le Maire</i> .....	12
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	13
<i>Madame le Maire</i> .....	13
<b>DÉBAT D'ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2012.....</b>	<b>14</b>
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Jacques TAPIN</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Alain BAUDIN</i> .....	19
<i>Madame le Maire</i> .....	19
<i>Marc THEBAULT</i> .....	20
<i>Madame le Maire</i> .....	21
<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	21
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	22
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	23
<i>Christophe POIRIER</i> .....	25
<i>Frank MICHEL</i> .....	27
<i>Virginie LEONARD</i> .....	28
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	29
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	30
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	30
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	32
<i>Anne LABBE</i> .....	34
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	35
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	36
<i>Madame le Maire</i> .....	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	36
<i>Madame le Maire</i> .....	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	36
<i>Madame le Maire</i> .....	36
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	36
<i>Madame le Maire</i> .....	36
<i>Elsie COLAS</i> .....	36
<i>Madame le Maire</i> .....	37
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	37
<i>Frank MICHEL</i> .....	39
<i>Jacques TAPIN</i> .....	39
<i>Madame le Maire</i> .....	40
<b>BUDGET PRIMITIF 2013 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....</b>	<b>42</b>
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	43
<i>Madame le Maire</i> .....	48
<i>Marc THEBAULT</i> .....	48
<i>Alain BAUDIN</i> .....	50
<i>Josiane METAYER</i> .....	52
<i>Hüseyin YILDIZ</i> .....	53
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	53
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	55
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	56
<i>Nicolas MARJAU</i> .....	57
<i>Patrick DELAUNAY</i> .....	59
<i>Jacques TAPIN</i> .....	60
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	61
<i>Madame le Maire</i> .....	62





<b>Amaury BREUILLE</b> .....	128
<b>TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN EN GÉNIE CIVIL - LOT N°1 : BARRAGES FIXES ET MOBILES - APPROBATION DU MARCHÉ</b> .....	129
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	131
<b>OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°1 : TERRASSEMENT, VOIRIE ASSAINISSEMENT ET FOURREAUX POUR FIBRE OPTIQUE ET ÉCLAIRAGE - AVENANT N°3</b> .....	132
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	134
<b>OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX, LOT N°2: ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°1</b> .....	135
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	136
<b>OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°3: ESPACES VERTS ET MOBILIERS - AVENANT N°1</b> .....	137
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	139
<b>OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT</b> .....	140
<b>Frank MICHEL</b> .....	141
<b>MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES</b> .....	142
<b>Frank MICHEL</b> .....	143
<b>CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC</b> .....	144
<b>EVOLUTIONS PATRIMONIALES - CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX</b> .....	145
<b>Frank MICHEL</b> .....	147
<b>PROTECTION DE LA SOURCE DU VIVIER : RÉTROCESSION DES PARCELLES AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER (SEV)</b> .....	148
<b>Frank MICHEL</b> .....	150
<b>ACQUISITION DU BÂTIMENT SIS 7 RUE DE LA TOUR CHABOT (BH 543) DANS LE CADRE DU PRUS POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS</b> .....	151
<b>Frank MICHEL</b> .....	152
<b>Marc THEBAULT</b> .....	152
<b>Frank MICHEL</b> .....	152
<b>Josiane METAYER</b> .....	152
<b>Madame le Maire</b> .....	152
<b>RUE DU BAS-PALAIS : CESSION DE PARCELLES À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES (HSDS) - CL 24 ET 35</b> .....	153
<b>Frank MICHEL</b> .....	154
<b>CESSION DE PARCELLES À CARTONNAGE DU SUD OUEST</b> .....	155
<b>Frank MICHEL</b> .....	156
<b>CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SCI DE L'ARRACHIS (HL 182)</b> .....	157
<b>CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ RESID WEST (HL 181)</b> .....	158
<b>Frank MICHEL</b> .....	160
<b>CESSION DE DROITS INDIVIS SUR LA PARCELLE BN N° 415 ET RENONCIATION PAR LA VILLE AU DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE BN N° 616</b> .....	161
<b>Frank MICHEL</b> .....	162
<b>BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE COMITÉ TERRITORIAL POITOU-CHARENTES DE RUGBY</b> .....	163
<b>Frank MICHEL</b> .....	164
<b>AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE STADE NIORTAIS RUGBY CONCERNANT LE STADE ESPINASSOU</b> .....	165
<b>Frank MICHEL</b> .....	166
<b>RÉHABILITATION DE LA VILLA ERNEST PEROCHON EN UN CENTRE D'ART CONTEMPORAIN - MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1, 3, 4, 5, 7 ET 10</b> .....	167
<b>Frank MICHEL</b> .....	169

<b>MAISON DE QUARTIER DE SAINT FLORENT - DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR DE L'ANCIEN BLOC SANITAIRE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES NOUVEAUX SANITAIRES.....</b>	<b>170</b>
<i>Frank MICHEL</i> .....	171
<i>Madame le Maire</i> .....	171
<i>Jacques TAPIN</i> .....	171
<b>DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS - SUPPRESSION D'UNE DÉNOMINATION .....</b>	<b>172</b>
<i>Frank MICHEL</i> .....	173
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS - AIDE AU DÉMARRAGE POUR UNE MONNAIE LOCALE SOL ANGÉLIQUE À L'ASSOCIATION CLAS DU SOL ANGÉLIQUE .....</b>	<b>174</b>
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i> .....	175
<i>Marc THEBAULT</i> .....	175
<i>Madame le Maire</i> .....	175
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i> .....	175
<i>Madame le Maire</i> .....	175

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 03/12/12**

**Président :****MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAL, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Patrick DELAUNAY**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU,  
Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD,  
Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE,  
Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,  
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Recueil-décisions n° Rc-2012-7

Direction du Secrétariat Général**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2012-182	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> <b>Action de sensibilisation au handicap auprès des encadrants dans le cadre professionnel</b>	14 805,00 € HT soit 15 619,28 € TTC	7
2.	L-2012-215	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> <b>Convention passée avec le GRAINE Poitou-Charentes - Participation à l'atelier de l'éducation à l'environnement de Monsieur Denis GONTIER</b>	100,00 € TTC	9
3.	L-2012-159	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> <b>Mission de réalisation d'un levé des façades des places Denfert Rochereau/ Strasbourg</b>	4 345,07 € TTC	11
4.	L-2012-163	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> <b>Mission de réalisation d'un levé des bâtiments de l'îlot Denfert Rochereau</b>	3 827,20 € TTC	13
5.	L-2012-165	<i>DIRECTION DE L'AMERU</i> <b>Mission de réalisation d'un levé topographie et de recensement des réseaux des places Denfert Rochereau/ Strasbourg</b>	1 990,14 € TTC	15
6.	L-2012-200	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de prestation artistique avec la Compagnie La Mouline dans le cadre du projet Mémoires Ouvrières</b>	50 480,00 € net	17
7.	L-2012-202	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de commande d'interventions et de création artistiques avec l'association Crème Brulée dans le cadre de la manifestation Le 4eme Mur.</b>	7 802,00 € net	25
8.	L-2012-205	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Convention territoriale dans le cadre du dispositif local d'accompagnement du Poitou-Charentes 2012</b>	2 500,00 € TTC	30
9.	L-2012-174	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec CSTA. - Participation d'un agent à la formation 'soudage OA'.</b>	990,00 € HT soit 1 184,04 € TTC	37
10.	L-2012-184	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec LEXSI. Participation d'un agent à une formation sur la sécurité informatique.</b>	3 587,50 € HT soit 4 290,65 € TTC	38
11.	L-2012-189	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel. Convention passée avec ADIAJ. Participation d'un agent au stage 'Statut des élus'.</b>	950,00 € net	39
12.	L-2012-198	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel. Convention passée avec CIBC 79. Participation d'un agent à un bilan de compétences.</b>	1 000,00 € net	40



13.	L-2012-208	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec CEGOS. Participation d'un agent à la formation 'Approfondir la connaissance de soi-même et des autres pour mieux travailler ensemble'.	2 595,00 € HT soit 3 103,62 € TTC	41
14.	L-2012-209	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris GOBELINS. Participation d'un agent à la formation 'Les bases typographiques'.	1 000,00 € net	42
15.	L-2012-217	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec SELDON Finance. Participation d'un groupe d'agents à la formation 'Gestion des garanties d'emprunts avec le logiciel Windette'.	358,80 € TTC	43
16.	L-2012-218	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec APAVE. Participation de 2 agents au stage 'Soudage'.	3 890,00 € HT soit 4 652,44 € TTC	44
17.	L-2012-238	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec FCT Solutions - Participation d'un agent à la formation 'ITIL FONDATION V3'	1 490,00 € HT soit 1 782,04 € TTC	45
18.	L-2012-133	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Avenant n°1 relatif au marché 'PARX' n° 11113M006 pour l'achat de parcètres individuels de technologie 'puce sans contact' et reprise des PIAFS ancienne génération	Valeur de la reprise des PIAFS : 8,40 € HT l'unité	46
19.	L-2012-195	<i>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ</i> Remplacement de la barrière et des télécommandes sur le parking du Mûrier	4 680,50 € HT soit 5 597,88 € TTC	48
20.	L-2012-160	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché passé avec la société CHEOPS TECHNOLOGY concernant l'acquisition d'éléments d'architecture informatique - Baie de stockage SAN	37 002,33 € HT soit 44 254,79 € TTC	49
21.	L-2012-206	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de mise à jour et support technique des licences Oracle avec la société ORACLE	18 366,63 € HT soit 21 966,49 € TTC	51
22.	L-2012-214	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché passé avec la Société ILEX concernant la mise en oeuvre et maintenance du 'Référentiel Central des Identités' base sur MEIBO PEOPLE PACK à la Ville de Niort	65 586,00 € HT soit 78 440,86 € TTC	53
23.	L-2012-252	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel 'WINDETTE / INFORMATIONS FINANCIERES' passé avec la société SELDON FINANCE	3 800,00 € HT soit 4 544,80 € TTC	55

24.	L-2012-253	<i>DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</i> <b>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique d'un logiciel de gestion des dossiers d'hygiène et de santé publique de la Ville de Niort</b>	2 000,00 € HT soit 2 392,00 € TTC	57
25.	L-2012-153	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : GODS</b>	300,00 € net	59
26.	L-2012-154	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : Amicale Sportive Niortaise</b>	900,00 € net	63
27.	L-2012-155	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : COMPAGNIE EGO</b>	300,00 € net	67
28.	L-2012-166	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'association : VENT D'OUEST</b>	988,00 € net	71
29.	L-2012-170	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation de séances d'activités dans le cadre des animations périscolaires et/ou centres de loisirs - 1er trimestre année 2012/2013 pour l'artiste : Corinne DOUVILLE</b>	600,00 € net	74
30.	L-2012-179	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Attribution du marché de remplacement des matériels de restauration - Fourniture et prestation d'installation - Année 2012</b>	Marché à bons de commande fixé entre : 15 000,00 € HT et 60 000,00 € HT	77
31.	L-2012-229	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention réglant l'organisation d'une exposition d'oeuvres à l'école maternelle J. Michelet avec l'artiste Claude BLONDEAU</b>	150,00 € net	78
32.	L-2012-233	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Avenant n°1 du marché de pains et brioches 11311M077 - lot n°18 - Jean Zay</b>	Le montant annuel du marché passe de : 2 350,00 € TTC à 2 600,00 € TTC	81
33.	L-2012-235	<i>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</i> <b>Avenant n°1 du marché de pains et de brioches 11311M062 - lot n° 3 - Paul Bert</b>	Le montant annuel du marché passe de : 1 950,00 € TTC à 2 150,00 € TTC	82
34.	L-2012-190	<i>DIRECTION ESPACES PUBLICS</i> <b>Aménagements sécuritaires - Fourniture de barrières, potelets et fourreaux - Attribution du marché</b>	9 201,49 € HT soit 11 004,98 € TTC	83





































































































































































































































































































































[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Il s'agit de la rétrocession de parcelles au Syndicat des Eaux du Vivier dans le cadre de la protection de la source, c'est le périmètre rapproché.

Nous avons essentiellement réalisé des acquisitions foncières de prairie ainsi que d'une cressonnière qui est en état de marche tout à fait satisfaisant aujourd'hui, et qui sont rétrocédées au Syndicat des Eaux.

P

CES

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ACQUISITION DU BÂTIMENT SIS 7 RUE DE LA TOUR  
CHABOT (BH 543) DANS LE CADRE DU PRUS POUR  
LA RÉALISATION DE LOGEMENTS**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de la séance du 14 mai 2012, le Conseil municipal a décidé de vendre à la SEMIE de Niort, dans le cadre du projet de rénovation urbaine et sociale et plus particulièrement du développement économique du quartier de la Tour Chabot/Gavacherie, des parcelles sises rue Jacques Cartier permettant l'édification de nouveaux locaux pouvant regrouper divers commerces.

En ce sens, il est prévu d'y installer la supérette de la Coop Atlantique occupant actuellement le bâtiment dont elle est propriétaire, excentré et très vieillissant, sis 7 rue de la Tour Chabot (section BH n° 543).

La Coop Atlantique est d'accord pour céder ce dernier à la Ville au prix de 180 000 € conformément à l'avis de France Domaine.

Une fois la Coop réinstallée dans les nouveaux locaux de la rue Jacques Cartier, le bâtiment de la Tour chabot sera démoli conformément au programme du projet de rénovation urbaine et sociale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du bâtiment sis 7 rue de la Tour Chabot pour un montant de 180 000 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir qui seront reçus par notaire à Niort, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Frank MICHEL**

Il s'agit d'une acquisition d'un bâtiment à la Tour Chabot dans le cadre du PRUS pour la rénovation de logements.

**Marc THEBAULT**

Est-ce que parallèlement, on a prévu de rendre ce secteur plus accessible, et trouver une solution au problème du pont Bailey ?

**Frank MICHEL**

Il s'agit de mieux installer la superette comme vous le savez, place Jacques Cartier, c'est une opération qui a été travaillée en amont avec les commerçants concernés et il y a eu une maîtrise d'œuvre de la SEMIE.

Tout a été fait, ensuite l'accessibilité est tout à fait garantie dans ce quartier, je pense que vous avez pu le constater vous-même.

**Josiane METAYER**

Par exemple dans ce quartier, la rue de Comporté va être rendue de façon plus accessible grâce aux travaux avec le Conseil de quartier.

Je comprends bien la question de Monsieur THEBAULT, mais en fait le projet n'a rien à voir, c'est seulement un transfert de la Coop.

**Madame le Maire**

Le pont Bailey n'est pas prévu.

Monsieur THEBAULT, je vous ai dit tout à l'heure que j'attendais des propositions, donc vous retirerez plein d'investissements.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-559

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****RUE DU BAS-PALAIS : CESSIION DE PARCELLES À  
HABITAT SUD DEUX-SÈVRES (HSDS) - CL 24 ET 35**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Habitat Sud Deux Sèvres souhaite engager un projet de construction de 80 logements sociaux aux Sablières. Deux parcelles de terrains appartenant à la Ville sont indispensables à la réalisation de cette opération.

Ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité, ces parcelles cadastrées section CL n° 24 et 35 de 294 m<sup>2</sup> et 415 m<sup>2</sup> peuvent être cédées à HSDS au prix global de 14 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Le prix de vente, fixé à 20 €/m<sup>2</sup>, est soumis à la TVA sur la marge dont le calcul s'établit ainsi :

Superficie globale des deux parcelles :	709 m <sup>2</sup>
Prix de vente HT en euros/m <sup>2</sup> :	20
Prix global de vente HT/Avis Domaine	14000 €
TVA applicable :	7%
Prix de vente TTC :	14980 €
Prix d'acquisition par la Ville :	Egal à 0
Marge TTC :	14980 - 0 = 14980 €
Marge HT :	14980 : 1,07 = 14000 €
TVA due sur marge :	14000 x 0,07 = 980 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à Habitat Sud Deux Sèvres des parcelles CL n° 24 et 35 au prix de 14980 € TVA sur la marge incluse, et 14000 € HT ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Rue du Bas-Palais, cession de parcelles à Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS) afin de mener des opérations de logements.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-560

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****CESSION DE PARCELLES À CARTONNAGE DU SUD  
OUEST**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles cadastrée section EK N° 83 pour 33 a 51 ca, section EK N° 98 pour 95 ca, section EK N° 102 pour 3 a 03 ca, soit une superficie totale de 37 a 49 ca.

Ces parcelles sont situées dans la zone d'activités du quartier de Saint Liguairé et sont mitoyennes des installations de la Société Cartonage du Sud Ouest. Cette entreprise souhaitant développer et étendre ses bâtiments, s'est portée acquéreur des trois terrains.

Un accord est intervenu sur la cession de ces parcelles pour le prix global de CENT UN MILLE DEUX CENTS EUROS (101 200,00 €) s'appliquant au terrain EK 83 pour 100 000,00 € et aux terrains EK 98 et 102 pour 1 200,00 € conformément à l'avis de valeur qui avait été délivré par le Service de France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort, d'une opération strictement patrimoniale, et en conséquence non soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la Société Cartonage du Sud-Ouest les terrains ci-dessus désignés, au prix de 101 200,00 €;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Il s'agit de céder une parcelle à Cartonnage du Sud-Ouest qui occupe actuellement des bâtiments municipaux, qui va déménager et ainsi nous libérer de cette emprise.

PROCES-VERBAL

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SCI DE  
L'ARRACHIS (HL 182)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles de terrain incluses dans le lotissement communal d'activités sis Avenue de Limoges au lieudit « Champs de l'Arrachis ».

La SCI DE L'ARRACHIS a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle HL 182.

Le prix de vente des parcelles dépendant de ce lotissement a été fixé à 37,90 € hors taxe le m<sup>2</sup> par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2009. Un accord est intervenu sur la cession de ce terrain sur cette base.

En fonction des nouvelles modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge.

Le prix de vente de cette parcelle s'élève à SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT SEPT CENTS (71 618,87 €) TVA sur la marge incluse.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE CINQ CENTS (61 733,35 €)

La marge est égale à CINQUANTE MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX EUROS ET TRENTE CINQ CENTS (50 436,35 €) au taux de 19,60 % soit NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTS (9 885,52 €).

Il est précisé que le terrain objet de la présente vente est soumis à la participation pour voirie et réseaux d'un montant TTC de 16,34 €/m<sup>2</sup> dont le fait générateur sera la délivrance du permis de construire.

La recette sera imputée au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir :

- approuver la cession au profit de la SCI DE L'ARRACHIS au prix de 71 618,87 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-562

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ  
RESID WEST (HL 181)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles de terrain incluses dans le lotissement communal d'activités sis Avenue de Limoges au lieudit « Champs de l'Arrachis ».

Par délibération du 7 novembre 2011, le Conseil municipal avait accepté la cession de la parcelle de terrain HL 167 pour 29 a 30 ca au profit de la Société RESID WEST, mais cette cession n'a pu aboutir.

Cette parcelle HL 167 a été divisée en deux parcelles cadastrées section HL 181 pour 13 a 51 ca et HL 182 pour 15 a 80 ca.

La Société RESID WEST a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle HL 181.

Le prix de vente des parcelles dépendant de ce lotissement a été fixé à 37,90 € HT le m<sup>2</sup> par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2009. Un accord est intervenu sur la cession de ce terrain sur cette base.

En fonction des nouvelles modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge.

Le prix de vente de cette parcelle s'élève à SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT TRENTE HUIT EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES (61 238,67 €) TVA sur marge incluse.

Le prix hors TVA sur la marge s'élève à CINQUANTE DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES (52 785,92 €).

La marge est égale à QUARANTE TROIS MILLE CENT VINGT SIX EUROS ET VINGT SEPT CENTIMES (43 126,27 €) au taux de 19,60 % soit HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (8 452,75 €).

Il est précisé que le terrain objet de la présente vente est soumis à la participation pour voirie et réseaux d'un montant TTC de 16,34 €/m<sup>2</sup> dont le fait générateur sera la délivrance du permis de construire.

La recette sera imputée au budget principal de l'exercice.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Il s'agit de céder des parcelles du lotissement économique dit « de l'Arrachis », en haut de l'avenue de Limoges où il y a déjà un certain nombre de commerçants qui sont installés pour capter les flux entrants et sortants, classique aujourd'hui de toutes les entrées et sorties de Ville, ce sont donc les dernières parcelles mises en vente.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-563

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****CESSION DE DROITS INDIVIS SUR LA PARCELLE BN  
N° 415 ET RENONCIATION PAR LA VILLE AU DROIT  
DE PASSAGE SUR LA PARCELLE BN N° 616**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A Bessac, les terrains appartenant à la Ville aménagés pour l'aire de camping-cars du Moulin Neuf sont desservis par le parking de Bessac (accès véhicules et piétons) et par la rue du Pré Leroy (accès piétonnier).

La Ville détient des droits indivis sur la parcelle privée bâtie BN n° 415 et un droit de passage sur la parcelle privée BN n° 616, droits qui ne lui sont d'aucun intérêt depuis qu'elle a aménagé les parkings et l'aire de camping-cars, disposant ainsi d'autres accès directs.

Aussi est-il souhaitable de vendre ces droits au riverain propriétaire des parcelles 415 et 616 au prix de 500 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des droits indivis sur la parcelle BN n° 415 et la renonciation au droit de passage sur la parcelle BN n° 616 moyennant le prix de 500 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Il s'agit à la Ville de renoncer à un droit de passage sur une parcelle.

C'est pour l'aire de camping-cars.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-564

**Direction Patrimoine et Moyens****BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET LE COMITÉ TERRITORIAL POITOU-CHARENTES  
DE RUGBY**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité Territorial Poitou-Charentes de Rugby occupe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1989 une ancienne maison d'habitation située 15 route de La Rochelle à Bessines (79) appartenant à la Ville de Niort.

Ces locaux, aujourd'hui vétustes, nécessitent d'importants travaux de rénovation que le Comité Territorial Poitou-Charentes est prêt à financer.

Afin de concilier les attentes réciproques de chacun, je vous propose de mettre à disposition du Comité Territorial Poitou-Charentes de Rugby sous forme d'un bail emphytéotique l'ancienne maison d'habitation et son assiette foncière cadastrées section AM n° 253. Le preneur au bail prendra à sa charge l'intégralité du financement des travaux de rénovation du bâtiment estimée à 75 000,00 € HT.

Conformément à l'évaluation du service France Domaine, le montant de la redevance annuelle est fixé à 3 492,00 € sur une durée de 35 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- consentir au Comité Régional Poitou-Charentes de Rugby un bail emphytéotique pour la rénovation des locaux sis 15 route de La Rochelle à Bessines, cadastrés section AM numéro 253 ;
- fixer une redevance annuelle de 3 492,00 € durant 35 ans ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail emphytéotique, les frais d'acte notarié étant supportés par le Comité Régional Poitou-Charentes de Rugby.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Frank MICHEL**

Il s'agit de passer un bail emphytéotique entre la Ville et le Comité Territorial de Rugby qui est situé avenue de la Rochelle pour qu'ils puissent réaliser des travaux dans ce local.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**

Délibération n° D-2012-565

**Direction Patrimoine et Moyens**

**AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PASSÉ ENTRE  
LA VILLE DE NIORT ET LE STADE NIORTAIS RUGBY  
CONCERNANT LE STADE ESPINASSOU**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Stade Niortais Rugby et la Ville de Niort ont conclu un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985 concernant les installations du Stade Espinassou dans leur intégralité.

Aujourd'hui, le Stade Niortais Rugby souhaite réaliser et financer l'implantation d'une salle de musculation sur le site même du stade Espinassou, à proximité des vestiaires. Afin de permettre la réalisation de ce projet, je vous propose la mise en place d'un avenant au bail emphytéotique en cours afin de détacher l'assiette foncière supportant ce futur bâtiment et permettre ainsi au Stade Niortais Rugby de retrouver l'intégralité de ses droits et obligations de propriétaire sur cette emprise de terrain.

Pour cela, il est nécessaire de créer une emprise de terrain d'une superficie d'environ 110 m<sup>2</sup> à partir de la parcelle cadastrée section CD n° 271p. La superficie exacte du terrain sera déterminée ultérieurement par un géomètre expert.

Ce projet d'implantation a fait l'objet d'un arrêté d'urbanisme accordant son installation en date du 2 novembre 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant au bail emphytéotique en date du 8 janvier 1986 entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Rugby à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'avenant au bail emphytéotique seront à la charge du Stade Niortais Rugby.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL





















**RETOUR SOMMAIRE****Jean-Pierre GAILLARD**

La commission municipale a examinée dans le détail la poursuite du projet SOL lors de sa dernière réunion, donc je vais aller très vite pour dire qu'il se crée une association SOL Angélique à Niort et que nous demandons à Madame le Maire de bien vouloir aider à son démarrage par une subvention de 3 000 €

**Marc THEBAULT**

Dès 2008, ce dossier était venu en discussion et je crois que l'assemblée avait voté une somme, je ne me rappelle plus, et c'est vrai que depuis 2008, 4 ans se sont écoulés et nous n'avons pas eu beaucoup de bilans ou d'étapes.

C'est pour ça que, compte tenu du peu d'information on nous représente une proposition de subvention, tout en considérant que la démarche est sympathique, même si je sais bien que l'argent ne fait pas le bonheur des gens mais les gens y sont quand même assez attachés malheureusement, et ce n'est pas facile de remplacer l'argent par un autre système d'échange.

En tous les cas nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Madame le Maire**

Merci. Sauf que partout où c'est mis en place ça marche Monsieur THEBAULT.

**Jean-Pierre GAILLARD**

Juste pour rappeler que lors de la dernière Commission municipale nous avons largement passé en revue dans tous les sens le projet SOL depuis 2008, nous avons parlé du diagnostic qui avait été fait en 2009 et nous avons donné tous les tenants et aboutissants de ce projet pour aboutir à la création de ce comité local d'agrément SOL et de ce projet Monsieur THEBAULT.

**Madame le Maire**

Vous n'étiez pas présent Monsieur THEBAULT, désolée, ni les membres de votre groupe.

Il me reste à vous remercier de votre patience et du respect des institutions et de ce Conseil municipal.

Passez une bonne soirée, merci.